

REPUBLIQUE  
FRANCAISE

DEPARTEMENT  
DU LOIRET

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE TRAINOU

SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 4 NOVEMBRE 2024

**Nombre de membres :**

En exercice : ..... 16

Présents : .....12

Votants : .....13

L'an DEUX MIL VINGT-QUATRE, le 4 novembre à dix-huit heures trente,  
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous  
la présidence de Monsieur PEPION Aymeric, Maire.

Date de convocation : le 28 octobre 2024

**Étaient présents :** PEPION Aymeric, TEMPLIER Thomas, RENIMEL Isabelle,  
MARTINEZ Guillaume, ETIENNE Christelle, CAILLAULT Laurent, GALLIER François,  
FAUQUEMBERGUE Damien, ENGELRIC-BERRUET Denyse, MARECHAU Eloïse,  
BEAUFILS Laurence, ROLAND Fabrice-Claude.

**Absente représentée :** FOUCAULT Jacqueline représentée par ETIENNE Christelle.

**Absents :** MASSAMBA MA NKOUSSOU Freddy, ARMAND Joel, BELLOTO Patricia

**Secrétaire de séance :** ENGELRIC-BERRUET Denyse.



**Délibération n° 2024 79 – DECISION MODIFICATIVE N°1**

Vu la Loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République ;

Vu la Loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 à L. 1612-20 et L. 2311 à  
L. 2343-2 relatifs à l'adoption et l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales ;

Vu le budget pour l'exercice 2024 adopté le 25 mars 2024 ;

Considérant que les crédits et les débits doivent être complétés pour faire face aux besoins des services ;

Monsieur Le Maire précise qu'il est nécessaire de prendre une première Décision Modificative sur le Budget  
2024 afin d'ajuster les crédits.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver cette décision modificative et d'autoriser Monsieur Le Maire à  
signer les documents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité.

**DECIDE****Article 1 :**

**D'ADOPTER** la décision modificative n°1 du budget de la commune, exercice 2024, mentionnée dans le tableau ci-dessous :

**DM N°2024-01**

Budget commune de Trainou.

**Approbation de la décision modificative n° 1 au budget de l'exercice 2024.**

<b>Section de fonctionnement</b>				
<i>Dépenses de fonctionnement</i>				
<b>Chapitre</b>	<b>Article</b>	<b>Fonction</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
66	66112	01	Intérêts – Rattachement des ICNE	15 000 €
68	6815	01	Dotations aux provisions	-10 349 €
			<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>4 651 €</b>

<b>Section de fonctionnement</b>				
<i>Recettes de fonctionnement</i>				
<b>Chapitre</b>	<b>Article</b>	<b>Fonction</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
042	777	211	Dotation des subventions d'investissement	2 451 €
75	755	758	Dédits et pénalités perçus	2 200 €
			<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>4 651 €</b>

Approbation de la décision modificative n° 1 au budget de l'exercice 2024



<b>Section d'investissement</b>				
<i>Dépenses d'investissement</i>				
<b>Chapitre</b>	<b>Article</b>	<b>Fonction</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
040	13913	211	Dotation des subventions d'investissement	2 451 €
16	165	758	Dépôts et cautionnement reçus	2 200 €
204	20421	752	Subventions aux personnes de droit privé	18 250 €
26	261	752	Titres de participation	100 €
			<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>23 001 €</b>

<b>Section d'investissement</b>				
<i>Recettes d'investissement</i>				
<b>Chapitre</b>	<b>Article</b>	<b>Fonction</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant</b>
10	10226	01	Taxe d'aménagement	23 001 €
			<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>23 001 €</b>

Certifie exécutoire, pour copie conforme,

Le 05/11/2024

Le Maire,

Aymeric PÉPION

La secrétaire de séance

Denyse ENGELRIC-BERRUET

Envoyé en préfecture le 05/11/2024

Reçu en préfecture le 05/11/2024

Publié le



ID : 045-214503278-20241104-79\_2024\_11\_04-DE